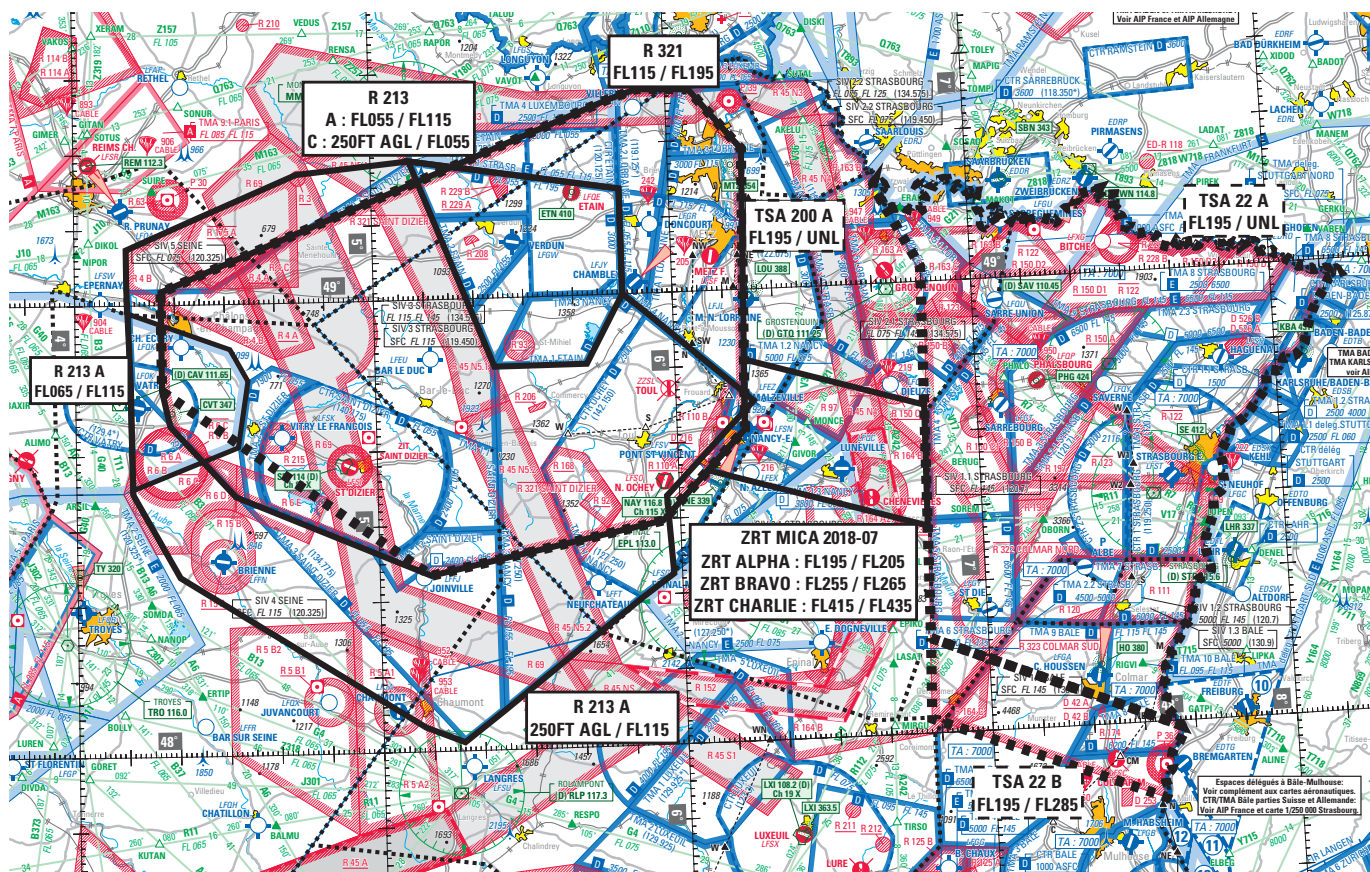
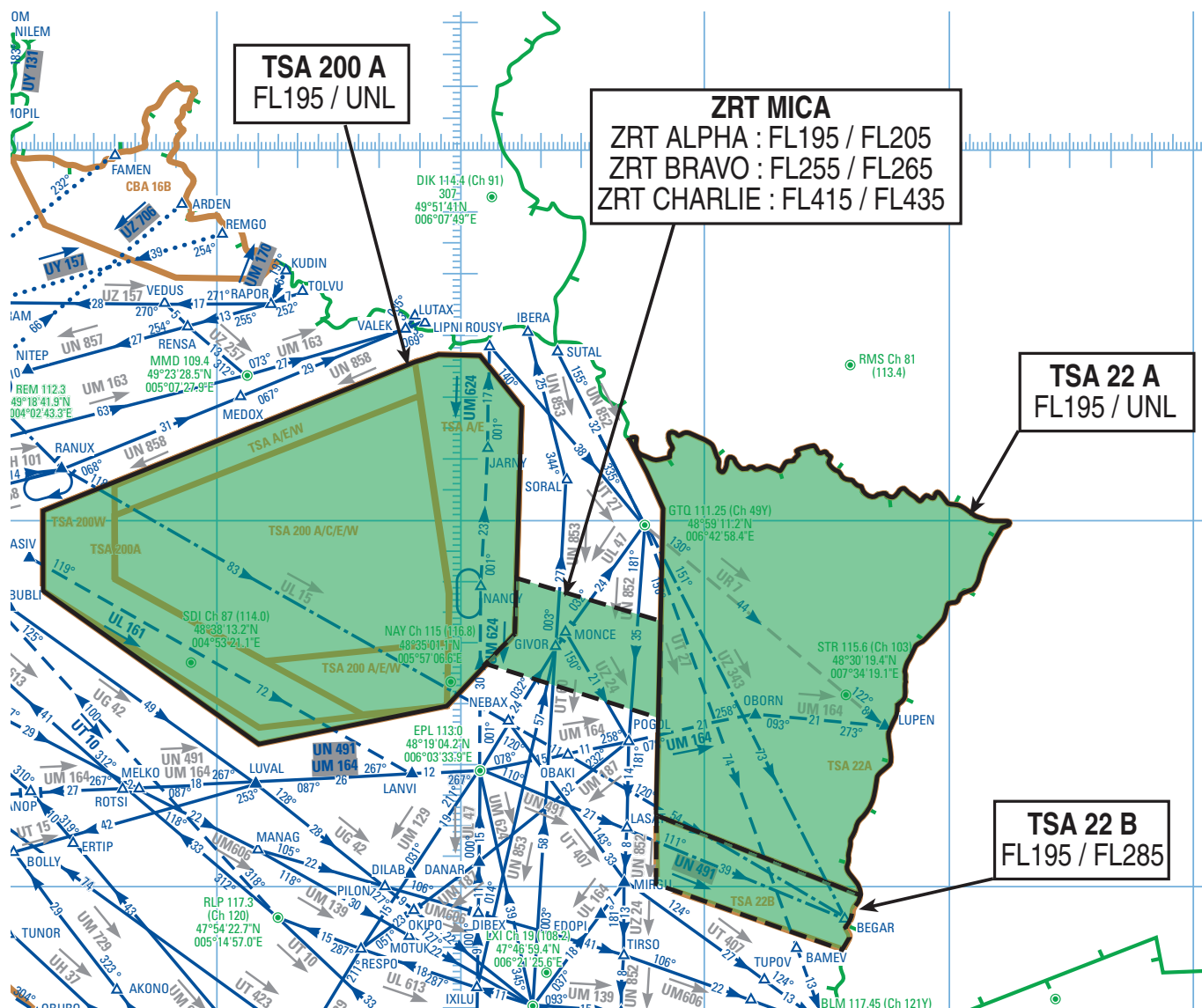


Objet : Création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT) pour l'exercice MICA 2018-07 en FIR Reims LFEE et Paris LFFF

En vigueur : Du 19 au 22 mars 2018





ACTIVITÉ

Exercice régional mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs français et étrangers de la défense évoluant en CAM, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

19 MAR : 1230 - 1430.

22 MAR : 1230 - 1500.

L'activation et la désactivation seront notifiées aux organismes de la circulation aérienne concernés par le CDC gestionnaire via l'OCCD Champagne avec un préavis de 10 minutes.

GESTIONNAIRE

Centre de Détection et de Contrôle MIL (CDC) de Cinq-Mars-La-Pile

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

RAKI (CDC de Cinq-Mars-la-Pile) 119.700 MHz
143.550 MHz
317.500 MHz

LORRAINE APP 119.125 MHz
PHALSBOURG APP 118.450 MHz
STRASBOURG INFO 119.450 MHz
REIMS CTL (secteur Est) 128.300 MHz
REIMS CTL (secteur Sud-Est) 124.950 MHz
OCHEY APP 127.250 MHz
SAINT DIZIER APP 134.775 MHz
LUXEUIL APP 129.925 MHz
BALE INFO 130.900 MHz
135.850 MHz

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : contournement obligatoire pendant les heures d'activité sauf pour :

- aéronefs participant à l'exercice,
- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement de la zone n'est pas compatible avec les missions, après notification auprès du Centre de Détection et de Contrôle militaire,
- aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT par l'organisme gestionnaire.

CAG : Dans les parties de la ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT MICA 2018-07

Limites latérales :

48°50'40.92" N,006°13'52.17" E
 48°43'36.54" N,006°49'28.41" E
 48°27'33.43" N,006°49'01.15" E
 48°36'09.58" N,006°05'49.73" E
 48°41'26.00" N,006°13'30.00" E
 48°50'40.92" N,006°13'52.17" E

Limites verticales :

ZRT ALPHA : FL195 / FL205

ZRT BRAVO : FL255 / FL265

ZRT CHARLIE : FL415 / FL435

AUTRES ESPACES AERIENS UTILISES

Activités complémentaires :

En espace aérien supérieur :

- TSA 200 A et TSA 22 A et B :

Le lundi 19 mars : 12h30 - 14h30

Le jeudi 22 mars : 12h30 - 15h00.

En espace aérien inférieur :

- LF-R 321 Saint-Dizier :

Le lundi 19 mars : 12h30 - 14h30

Le jeudi 22 mars : 12h30 - 15h00

- LF-R 213 :

Activation des volumes A et C de la LF-R 213 Nord-Est, zone provisoirement inactive publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.0

Le lundi 19 mars : 12h30 - 14h30

Le jeudi 22 mars : 12h30 - 15h00

Modification des voies aériennes et activités suspendues, voir AIP FRANCE ENR 5.0.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes –
 SCAA (Sous-Chefferie Activité Aérienne)
 Téléphone : 04 69 16 54 05
 PNIA 811 942 5405

Pendant l'exercice :

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq-Mars-La-Pile
 Téléphone : 02 47 96 28 63

Escadron des services de la circulation aérienne de Saint-Dizier
 Téléphone : 03 25 07 80 15 (Chef de quart)

Escadron des services de la circulation aérienne de Nancy-Ochey
 Téléphone : 03 83 52 64 46 (Chef de quart)

Escadron des services de la circulation aérienne de Luxeuil
 Téléphone : 03 84 40 82 14 (Chef de quart)